

TERRITOIRE

USUMBURA, le 30 mars 1949.

DU
RUANDA-URUNDI

Copie, pour son information, à Monsieur l'Administrateur Territorial, à KIBUNGU.-

SERVICE DES TERRES

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial,
M. DE RYCK.-

N° 1785/966 /T.F./L.4454.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Résiliation bail.

502 / T.F. 3A
7 / 4 / 49

Monsieur PIERIOT, A.

USUMBURA.-

Ryck



RECOMMANDÉE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément à l'article 3 du contrat L. 4454, le terrain, pour boisement, situé à Kawangiri devait être occupé dans les six mois de la prise en cours du bail.

Cette condition n'ayant pas été respectée, le Gouvernement résilie, à la date du 31 décembre 1948, le dit contrat, conformément au droit que lui confère l'article 11 du bail.-

Je vous serais obligé de vouloir bien me renvoyer l'exemplaire du contrat L. 4454 se trouvant en votre possession, aux fins d'y porter l'annotation de résiliation.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial,
M. DE RYCK.-

Territoire de Kibungu.-

Localité de KAWANGIRI.-

N. 4454

RESILIE le présent bail à la date du 31 décembre 1948 par suite de l'inoccupation du terrain.-

Usumbura, le APR 28 1949

Pr. le Gouverneur,

Le Commissaire Provincial,

M. DE RYCK.-